

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 30
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 13

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Carla LAMBOUR, M. Alexandre HOLSENBURGER, Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémie BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, Mme Marie GRILLO, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAT

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Alessandro BERNARDI donne procuration à Mme Lucie KOCEVAR.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC 2023_001

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Monsieur le Président propose au Conseil de communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

ADOPTER

le procès-verbal du Conseil de communauté du 15 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

17 MARS 2023

ID : 057-245701222-20230309-DC_2023_001-DE

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 30
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 13

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Carla LAMBOUR, M. Alexandre HOLSENBURGER, Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, Mme Marie GRILLO, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAÏ

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Alessandro BERNARDI donne procuration à Mme Lucie KOCEVAR.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_002

OBJET : Installation d'un délégué communautaire de la ville de Nilvange

Par délibération en date du 8 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Nilvange a pris acte de la démission de Monsieur Mohammed KHALDI et a procédé à la désignation de Monsieur Georges GULINO, suivant sur la liste et de sexe masculin, en qualité de conseiller communautaire.

Il convient donc de procéder à l'installation de Monsieur Georges GULINO au sein du Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

17 MARS 2023

SLOW

PRENDRE ACTE de l'installation de Monsieur Georges GULINO en qualité de délégué communautaire.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 30
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 13

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Carla LAMBOUR, M. Alexandre HOLSENBURGER, Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, Mme Marie GRILLO, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAÏ

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Alessandro BERNARDI donne procuration à Mme Lucie KOCEVAR.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_003

OBJET : Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch (SMITU)

Compte-tenu de la démission de Madame Audrey WATRIN en tant que déléguée titulaire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du comité syndical du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch (SMITU), il convient de désigner un nouveau représentant suppléant pour ce mandat.

Était candidat :

- Monsieur Rémy DICK.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

DEROGER

au principe du vote à bulletin secret ;

17 MARS 2023

SLOW

DESIGNER

Monsieur Rémy DICK en tant que représentant
d'agglomération du Val de Fensch au sein du Syndicat Mixte des Transports
Urbains Thionville Fensch ;

AUTORISER

le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 35
Membres ayant donné procuration : 7
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAI

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_004

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2023

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient de débattre des orientations générales du budget dans les deux mois qui précèdent l'examen de celui-ci.

Le support de présentation relatif à ce débat est présenté en annexe de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

17 MARS 2023

ID : 057-245701222-20230309-DC_2023_004-DE

PRENDRE ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires
à la présente délibération.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 35
Membres ayant donné procuration : 7
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguenau, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAT

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_005

OBJET : Correction de la délibération n° DC_2022_112 relative au
choix du concessionnaire pour le multi accueil
communautaire "les petits hérissons" à Fameck

Par délibération n° DC_2022_112 en date du 15 décembre 2022, le Conseil de communauté a attribué à l'association ALYS la gestion et l'exploitation du multi-accueil communautaire « Les Petits Hérissons » situé Boucle des Jardins du Triangle à Fameck, et a approuvé le contrat de concession de service public afférent.

Suite à une erreur de retranscription dans cette délibération, celle-ci indique un versement par le concessionnaire ALYS de 100 % du résultat net consolidé au concédant, à savoir la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Or, conformément à l'ensemble des éléments de la consultation et à la proposition formulée par le candidat ALYS, il a toujours été prévu qu'en cas de résultat d'exploitation excédentaire du multi-accueil, le concessionnaire verse pour l'année N à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, un intéressement égal à 30 % du résultat net consolidé de l'établissement.

Ainsi, il convient de corriger la délibération n° D redevance d'intéressement et de confirmer le versement de 30 % du résultat net consolidé à la Communauté d'agglomération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

APPROUVER la correction de la délibération n° DC_2022_112, à savoir le versement d'un intéressement par le concessionnaire ALYS au concédant égal à 30 % du résultat net consolidé de l'établissement, pour l'année N, en cas de résultat excédentaire ;

ACTER que les autres dispositions de la délibération n° DC_2022_112 du 15 décembre 2022 restent inchangées.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 35
Membres ayant donné procuration : 7
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguenau, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAÏ

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_006

OBJET : Instauration du "Forfait Mobilités durables".

Le développement des mobilités douces et du covoiturage sont deux priorités d'action que la Communauté d'agglomération du Val de Fensch s'est donnée pour apporter sa contribution à la transition écologique nécessaire à la préservation du climat.

Dans ce cadre, conformément à la réglementation en vigueur, la collectivité propose de mettre en place le Forfait Mobilités Durables (FMD) à compter du 1^{er} janvier 2023, afin de favoriser l'usage du vélo et du covoiturage lors des déplacements domicile-travail de ses agents.

Ce dispositif consiste en une prise en charge par l'employeur de tout ou partie des frais engagés par ses agents pour leur déplacement domicile – travail :

- À vélo, ou vélo à assistance électrique, personnel ou en engin personnel motorisé non thermiques ;
- En covoiturage, en tant que conducteur ou passager ;
- En utilisant les services de mobilité partagée suivants :
 - Les services de location ou de mise à disposition en libre-service de véhicules non thermiques, avec ou sans station d'attache et accessibles sur la voie publique ;

- Les services d'autopartage de véhicules à faibles ou très faibles

Le montant du FMD évolue en fonction de la réglementation et dépend du nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible au forfait au cours de l'année civile.

A la date de l'adoption de la présente délibération, il est proposé d'en fixer le montant selon les modalités ci-dessous :

- 100 € lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.

Dans l'hypothèse où ces montants évolueraient par la voie législative ou réglementaire, il est proposé que ces évolutions soient prises en compte automatiquement par la Collectivité sans qu'il soit besoin d'une nouvelle décision de l'Assemblée délibérante.

L'octroi du FMD est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un des moyens de transport éligibles.

Il est à noter que ce dispositif est cumulable avec le remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de vélos.

Ce point a été soumis pour avis au Comité Social Territorial du 28 février 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

APPROUVER l'instauration du forfait mobilités durables tel que défini ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2024 et les suivants.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 35
Membres ayant donné procuration : 7
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAI

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_007

OBJET : Participation de la Communauté d'agglomération aux frais de séjours des enfants du personnel.

Lors de sa séance du 4 mai 1999, le Bureau du Conseil de communauté a approuvé la participation de la Collectivité aux colonies de vacances, centres aérés, etc...en faveur du personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

La Communauté d'agglomération a reçu une demande de prestation sociale relative à l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans. Cependant, il est impossible pour la Collectivité de verser cette indemnité car la délibération adoptée précédemment ne mentionne pas ce type de prestation.

Il convient alors de modifier la délibération n° 21 du 4 mai 1999 en y ajoutant l'octroi de la prestation allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans et plus largement l'ensemble des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune : aide à la famille, subventions pour séjours d'enfants, allocations pour enfants handicapés.

Après avis du Comité Social Territorial qui s'est réuni le 28 février 2023,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et
l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

APPROUVER l'octroi des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune aux agents de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 35
Membres ayant donné procuration : 7
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamilia LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAÏ

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_008

OBJET : Extension du dispositif du permis de louer : rectification de la délibération n°DC_2022_116

Par délibération n° DC_2022_116 en date du 15 décembre 2022, le Conseil de communauté a approuvé l'extension du permis de louer à compter du 1^{er} juillet 2023. Suite à une erreur matérielle, il est à préciser que c'est bien l'ensemble des numéros allant du numéro 1 au numéro 105 de la rue de Thionville à Uckange qui sont soumis au régime d'autorisation de mise en location à compter du 1^{er} juillet 2023, incluant les numéros pairs et impairs.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

APPROUVER

la rectification de la délibération n° DC_2022_116 en date du 15 décembre 2022 concernant l'extension du dispositif du permis de louer qui soumet au régime d'autorisation préalable de mise en location à compter du 1^{er} juillet 2023 l'ensemble des numéros allant du numéro 1 au 105 rue de Thionville à Uckange, incluant de ce fait les numéros 5/ 7/ 9/ 11/ 40/ 42 et 44 rue de Thionville à Uckange ;

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

17 MARS 2023

ID : 057-245701222-20230309-DC_2023_008-DE

AUTORISER

le Président ou son représentant à signer toutes les pièces annexées à ce dossier.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 34
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguenau, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAÏ

Étaient absents (avec procuration) :

M. Fabrice CERBAI donne procuration à Mme Béatrice FICARRA.
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_009

OBJET : Cœur de Villes, cœur de Fensch : travaux de requalification de la RD152D rue Foch à Nilvange - Avenant à la convention de mandat entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la commune de Nilvange

Par délibération en date du 24 mars 2016, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a approuvé la modification de la définition de l'intérêt communautaire de sa compétence « Voirie ». Cette modification a été nécessaire pour permettre la mise en œuvre du projet « Cœur de villes, cœur de Fensch » intégrant une requalification des axes RD952, RD152E et d'autres tronçons.

La Communauté d'agglomération se substitue par conséquent aux communes concernées pour réaliser sur leurs territoires les travaux relevant de l'opération « Cœur de villes, cœur de Fensch ».

Les travaux de requalification de la rue Foch à Nilvange

- Enfouissement de l'ensemble des réseaux secs,
- Mise en place d'un nouvel éclairage public,
- Requalification des voiries,
- Rabotage et mise en œuvre d'enrobés neufs sur trottoirs et chaussée.

Par délibération n° DC_2021_009 en date du 18 février 2021, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a approuvé la convention de mandat qui avait pour objet, conformément à la réglementation en vigueur, de confier à la Communauté d'agglomération, en qualité de mandataire, le soin de réaliser les travaux supplémentaires d'accompagnement, au nom et pour compte de la commune dans les conditions fixées.

Ces travaux supplémentaires concernaient des aménagements qualitatifs de voirie : remplacement de bordures et pavés béton par des éléments en pierre naturelle, mise en place de blocs-banquettes en remplacement des bancs et bordures béton, déplacement du Bildsotck.

Au cours de la mission, il a été nécessaire de réajuster les quantités réellement exécutées et de mettre à jour les prix conformément au marché. Par ailleurs, la commune de Nilvange a demandé que les joints polymères des surfaces pavées, qui présentaient une mauvaise tenue dans le temps, soient remplacés par des joints époxy adaptés au contexte de l'aménagement et plus durables. La mise en œuvre de ces joints époxy a engendré un surcoût.

L'avenant à la convention a donc pour objet, conformément à la convention initiale, de fixer les montants définitifs après la réception des travaux, afin de tenir compte des offres des soumissionnaires, des quantités effectives réalisées et d'éventuels avenants.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

APPROUVER

l'avenant à la convention de mandat pour la réalisation de la part relevant de la compétence communale de Nilvange, dans le cadre des travaux de requalification « Cœur de villes, cœur de Fensch », portant le coût définitif des travaux effectués pour le compte de la commune à 151 421,03 € HT soit 181 705,24 € TTC ;

AUTORISER

le Président ou son représentant à signer l'avenant et tous actes y afférents.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 34
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aïcha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAT

Étaient absents (avec procuration) :

M. Fabrice CERBAI donne procuration à Mme Béatrice FICARRA.
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_010

OBJET : Avenant à la convention de mandat entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la ville de Sérémange-Erzange pour la réalisation des travaux de requalification de la rue Charles De Gaulle - tronçon S2

Par délibération en date du 24 mars 2016, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a approuvé la modification de la définition de l'intérêt communautaire de sa compétence Voirie. Cette modification a été nécessaire pour permettre la mise en œuvre du projet « Cœur de villes, cœur de Fensch » intégrant une requalification des axes RD952, RD152E et d'autres tronçons.

La Communauté d'agglomération se substitue par conséquent aux communes concernées pour réaliser sur leurs territoires les travaux relevant de l'opération « Cœur de villes, cœur de Fensch ».

Les travaux de requalification de la Rue Maréchal
comprennent :

- Enfouissement de l'ensemble des réseaux secs,
- Mise en place d'un nouvel éclairage public,
- Requalification des voiries,
- Rabotage et mise en œuvre d'enrobés neufs sur trottoirs et chaussée.

Par délibération n° DC_2021_008 en date du 18 février 2021, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a approuvé la convention de mandat qui avait pour objet, conformément à la réglementation en vigueur, de confier à la Communauté d'agglomération, en qualité de mandataire, le soin de réaliser les travaux supplémentaires d'accompagnement, au nom et pour compte de la commune dans les conditions fixées.

Ces travaux supplémentaires concernaient :

- La mise en souterrain d'un réseau fibre optique appartenant à la commune, reliant la mairie à l'espace Charles de Gaulle,
- Un éclairage à leds particulier des passages piétonniers,
- La mise en place du génie civil pour l'installation future d'une borne de recharge pour véhicules électriques,
- La création d'un réseau fibre optique entre la mairie et la rue Charles de Gaulle pour un déploiement futur de la télésurveillance.

Au cours de la mission, il est nécessaire d'ajuster les quantités réellement exécutées et de mettre à jour les prix conformément au marché. Par ailleurs, la commune n'a pas fait réaliser l'éclairage à leds des passages piétonniers.

L'avenant à la convention a donc pour objet, conformément à la convention initiale, de fixer les montants définitifs après la réception des travaux, afin de tenir compte des offres des soumissionnaires, des quantités effectives réalisées et d'éventuels avenants.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

APPROUVER

l'avenant à la convention de mandat pour la réalisation de la part relevant de la compétence communale de Serémange-Erzange, dans le cadre des travaux de requalification « Cœur de villes, cœur de Fensch », portant le coût définitif des travaux effectués pour le compte de la commune à 46 740,23 € HT soit 56 088,28 € TTC ;

AUTORISER

le Président ou son représentant à signer l'avenant et tous actes y afférents.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 34
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aïcha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAI

Étaient absents (avec procuration) :

M. Fabrice CERBAI donne procuration à Mme Béatrice FICARRA.
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_011

OBJET : Octroi d'un soutien financier à l'investissement pour les centres sociaux gestionnaires d'un multi-accueil sur le territoire du Val de Fensch

Par délibération n° 2016-053 du 24 mars 2016, le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a approuvé le règlement pour l'octroi d'un soutien financier à l'investissement pour les centres sociaux gestionnaires d'un multi-accueil sur le territoire du Val de Fensch. Le taux de soutien plancher s'élève à 30% du montant global des dépenses envisagées en matière d'équipements pour les centres sociaux de Florange, Sérémange-Erzange et Uckange, et en matière d'équipements et/ou travaux pour l'UASF – Cité sociale à Fameck qui est propriétaire du bâtiment.

Pour l'exercice 2023, les quatre centres sociaux Serémange-Erzange et Uckange ont exprimé des besoins en matière d'investissement pour leur multi-accueil respectif, tels que :

Centre Social demandeur	Nature et coût des besoins détaillés en € TTC	Montant global des dépenses éligibles	Subventions proposées taux 30 % (en € TTC)
UASF – Cité sociale à Fameck gestionnaire du multi-accueil « Le Rêve Bleu »	- Un lave-linge : 4 340 € -> Montant global : 4 340 €	4 340,00 €	1 302,00 €
La Moisson à Florange gestionnaire du multi-accueil « Les Mini'Pouss »	- Un ordinateur : 1 882,80 € -> Montant global : 1 882,80 €	1 882,80 €	565,00 €
Imagine à Serémange-Erzange, gestionnaire du multi-accueil « La Pommeraie »	- Matériel informatique : 2 258 € - Matériel de puériculture : 3 080 € -> Montant global : 5 338 €	5 338,00 €	1 601,40 €
Le Creuset à Uckange, gestionnaire du multi-accueil « Les petits pas »	- Matériel d'animation : 100 € - Matériel électroménager et de cuisine : 825 € - mobilier : 4 996 € - Matériel de transport : 1 vélobus 14 586 € (non retenu) - structure Daillot : 12 236 € (non retenu) -> Montant global : 32 743€	5 921,00 €	1 776,30 €
	TOTAL	17 481,80 €	5 244,70 €

Les montants proposés seront respectivement versés aux centres sociaux gestionnaires susmentionnés sur présentation des factures acquittées, et tel que formulé dans les demandes de subvention correspondantes. Si toutefois les justificatifs venaient à être inférieurs, la subvention serait alors proratisée.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

ACCEPTER le versement d'une aide à l'investissement 2023 à hauteur de 1 302 € au bénéfice de l'UASF – Cité sociale à Fameck, gestionnaire du multi-accueil « Le Rêve Bleu » ;

ACCEPTER le versement d'une aide à l'investissement 2023 à hauteur de 565 € au bénéfice du centre social La Moisson à Florange, gestionnaire du multi-accueil « Les Mini'Pouss » ;

ACCEPTER le versement d'une aide à l'investissement 2023 à hauteur de 1 601,40 € au bénéfice du centre social Imagine à Serémange-Erzange, gestionnaire du multi-accueil « La Pommeraie » ;

ACCEPTER le versement d'une aide à l'investissement 2023 à hauteur de 1 776,30 € au bénéfice du centre social Le Creuset à Uckange, gestionnaire du multi-accueil « Les petits pas » ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 34
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAÏ

Étaient absents (avec procuration) :

M. Fabrice CERBAI donne procuration à Mme Béatrice FICARRA.
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_012

OBJET : Adoption du rapport annuel d'activité 2021 du service d'eau et d'assainissement - Syndicat mixte des Eaux et Assainissement de Fontoy - Vallée de la Fensch (SEAFF)

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2021 conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

L'objet du présent rapport est de présenter les chiffres clés du RPQS du Syndicat mixte Eau et Assainissement de Fontoy, Vallée de la Fensch (SEAFF) pour l'année 2021, transmis au service eau et assainissement de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch en décembre 2022.

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 34
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAÏ

Étaient absents (avec procuration) :

M. Fabrice CERBAI donne procuration à Mme Béatrice FICARRA.
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_013

OBJET : Adoption du rapport annuel d'activité 2021 du service d'eau potable - Syndicat Mixte de Production d'Eau Fensch-Lorraine (SFL)

Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2021 conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

L'objet du présent rapport est de présenter les chiffres clés du RPQS du Syndicat Mixte de Production d'eau potable Fensch-Lorraine (SDFL), pour l'année 2021, transmis au service eau et assainissement de la communauté d'agglomération du Val de Fensch en décembre 2022.

Le bilan de l'activité du SFL est le suivant :

- Sur les 6 puits ou forages utilisés pour la production d'eau potable, seuls deux sont protégés par une DUP ;
- 100 % de conformité microbiologique et physico-chimique sur les analyses de l'année 2021 ;
- la production est de 5 164 503 m³, le volume acheté à la Communauté d'agglomération du Grand Longwy est de 911 113 m³ ;
- Le rendement est 96,72 % contre (98,01 % en 2020) ;
- le prix du mètre cube d'eau a été fixé à :
 - Part fixe : 0,43 € par mètre cube souscrit ;
 - Part Proportionnelle : 0,27 € par mètre cube acheté ;
 - Redevance de prélèvement d'eau et de coopération : 0,07 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

PRENDRE ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau 2021, produit par le Syndicat mixte de production d'eau potable Fensch Lorraine (SFL).

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 34
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAÏ

Étaient absents (avec procuration) :

M. Fabrice CERBAI donne procuration à Mme Béatrice FICARRA.
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC 2023 014

OBJET : Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement 2021 géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVO).

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2021 conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

L'objet du présent rapport est de présenter les chiffres clés du RPQS du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVO) pour l'année 2021.

Pour rappel, le SIAVO assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées et gère les eaux pluviales sur la commune d'Uckange.

Le bilan de l'activité du SIAVO est le suivant :

- Nombre d'abonnés à Uckange : 1 943 ;
- Assiette de la redevance : 287 948 €, soit une hausse de 15,87 % ;
- Les tarifs fixés en 2021 sont :
 - part syndicale collecte SIAVO : 0,33 € ;
 - part syndicale traitement SIAVO : 0,35 € ;
 - part délégataire collecte Veolia : 0,1808 € ;
 - part délégataire traitement Veolia : 0,8844 € ;
- Travaux d'amélioration et gestion des eaux de pluie sur la rue de Fameck, rue des Jardins, rue du Stade ;
- Création d'un poste anti-crue, quartier des 3 Maisons.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

PRENDRE ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement 2021 présenté par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVO).

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Extrait du registre des délibérations

Séance du 9 mars 2023

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 34
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAÏ

Étaient absents (avec procuration) :

M. Fabrice CERBAI donne procuration à Mme Béatrice FICARRA.
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;

M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;

M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;

M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;

Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;

M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;

Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_015

OBJET : Rapport annuel 2022 sur la situation du développement durable de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch

L'article 255 de la loi Grenelle 2 prévoit pour certaines collectivités territoriales - communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants - l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat budgétaire.

Le rapport ainsi prévu (par les articles L.2311-1-1, L.3311-2, L.4310-1 et L.4425-7 du Code général des collectivités territoriales - CGCT) décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la structure intercommunale.

Ce document dresse un bilan des actions et des politiques mises en œuvre par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch en matière de développement durable, conformément à ses engagements pour réduire l'impact environnemental de ses activités.

Il présente les actions de la Communauté d'agglomération

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources ;
- Gestion, préservation et restauration des pelouses calcaires ;
- Eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Gestion des déchets.

Le rapport relatif à l'année 2022 est joint en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

PRENDRE ACTE du rapport annuel du développement durable de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au titre de l'année 2022.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 34
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAI

Étaient absents (avec procuration) :

M. Fabrice CERBAI donne procuration à Mme Béatrice FICARRA.
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_016

OBJET : Subvention aux associations dans le cadre du label sport
2023

Dans le cadre du Label Sportif communautaire et en conformité avec le règlement d'intervention financière pour le soutien d'actions sportives sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, plusieurs associations ont déposé un dossier de demande de subvention au titre de l'année 2023.

Il est proposé de répondre à leurs sollicitations à hauteur des montants suivants :

ASSOCIATION	MONTANT ACCORDE EN 2022	MONTANT SOLLICITE	MONTANT PROPOSE
UCKANGE EVOLUTION PALMES	5 500 €	5 500 €	5 500 €
FLORANGE OLYMPIC CLUB ATHLETISME	15 000 €	15 000 €	15 000 €
CYCLO SPORT THIONVILLOIS	4 000 €	6 000 €	4 000 €
TOTAL	24 500 €	26 500 €	24 500 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

APPROUVER les montants des subventions en faveur des associations dans le cadre du Label Sport au titre de l'année 2023, tels que détaillés ci-dessus ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 34
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguevaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAÏ

Étaient absents (avec procuration) :

M. Fabrice CERBAI donne procuration à Mme Béatrice FICARRA.
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_017

OBJET : Rapport d'activité du Parc du haut-fourneau U4 - Saison 2022

Le Parc du haut-fourneau U4, propriété de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, a terminé sa quinzième saison d'ouverture au public. Durant sept mois, du 1^{er} avril au 1^{er} novembre 2022, le public s'est présenté et a pu apprécier le site et les différentes animations proposées :

- En 2022, 13 339 visiteurs ont poussé la porte du Parc du haut-fourneau U4 contre 8 655 en 2021, soit une augmentation de 54 % ;
- Cette année aura été articulée autour du 30^{ème} anniversaire de la fermeture de l'usine avec 3 événements rassemblant 846 personnes ;
- Mise en place d'une expérience en réalité virtuelle qui a rencontré un franc succès ;
- Adventure game : *le secret du fondeur*, qui a été proposé sur toute la saison d'ouverture, 184 visiteurs ont pu l'essayer ;
- On note une baisse significative de la fréquentation lors des fêtes de l'U4, due à la forte chaleur que nous avons subie au court de l'été ;

17 MARS 2023

SLOW

- 3 227 gratuités cette année, dont la plupart liées aux Patrimoine et au Village des Sciences (événements nationaux en entrée libre) ;
- On note une belle augmentation des recettes, que ce soit à la billetterie ou à la boutique qui est due principalement à l'augmentation de la fréquentation et au maintien de la seconde boutique ouverte en semaine ;
- La saison 2022 a pu recevoir le soutien du Département de la Moselle à hauteur de 10 000 €, ainsi que celui de la Région ;
- Au titre de la labellisation « Qualité MOSL », nous continuons le partenariat avec le Département de la Moselle, ce qui nous permet de bénéficier de leur communication pour accroître notre visibilité.

Le rapport d'activité de la saison 2022 présenté en annexe à la présente délibération est porté à la connaissance du Conseil de communauté, sans vote.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2022 du Parc du haut-fourneau U4.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 34
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aïcha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAI

Étaient absents (avec procuration) :

M. Fabrice CERBAI donne procuration à Mme Béatrice FICARRA.
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC 2023 018

OBJET : Présentation du programme de saison 2023 du Parc du haut-fourneau U4

Le Parc du haut-fourneau U4, propriété de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, rouvrira ses portes pour la 16ème saison, le 1^{er} avril 2023. Durant 7 mois, il accueillera des visites libres, guidées ou audioguidées, ainsi que dans le cadre d'événements spécifiques ; des groupes, des scolaires et des touristes.

La présentation du programme de saison 2023, jointe en annexe, détaille le fonctionnement du site pour cette nouvelle saison ainsi que les différents temps forts et nouveautés proposés aux visiteurs pour l'ensemble de la saison mais aussi sa transformation en un lieu de patrimoine vivant, de tourisme et de culture.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

17 MARS 2023

SLOW

ID : 057-245701222-20230309-DC_2023_018-DE

APPROUVER

le programme de la saison 2023 du Parc du haut-fourneau

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 34
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAI

Étaient absents (avec procuration) :

M. Fabrice CERBAI donne procuration à Mme Béatrice FICARRA.
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_019

OBJET : Subvention à l'association "Toutes nos voix" pour le festival du même nom - 2023

L'association « Toutes nos voix » a rempli un dossier de demande de subvention pour une aide au projet pour l'année 2023.

Cette jeune association a pour ambition de porter un festival itinérant et gratuit sur l'ensemble de la Lorraine et dont le thème principal est le droit des femmes. Ainsi, du 22 au 28 mai 2023, notre région, et particulièrement la Vallée de la Fensch, seront animées par des rencontres qui mettent à l'honneur la parole des femmes, interrogent leur place dans la société, luttent contre les violences, et s'engagent à leurs côtés sur des actions concrètes. Il s'agit d'un festival qui démontre que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes est un accélérateur de progrès social et sociétal.

17 MARS 2023

SLOW

Chaque jour et toute la semaine, sur le territoire du Val de la Fensch, des documentaires suivis de débats, se tiendront des rencontres d'auteurs, des temps forts seront organisés autour de l'insertion, la prévention, l'information, des spectacles seront produits sur des questions de citoyenneté, sur la place de la femme dans l'espace public... D'ores et déjà, en Moselle se sont plus de cent intervenants qui sont mobilisés.

Pour la Vallée de la Fensch des actions seront portées avec l'espace Arc-En-Ciel de Knutange, la Médiathèque de Nilvange, le Théâtre de Serémange et le Cinéma, le Creuset d'Uckange, la Cité Sociale de Fameck et le Lycée Saint-Exupéry, le Lycée Maryse Bastié d'Hayange, le Conseil Municipal des Jeunes de Neufchef et la bibliothèque.

Il est proposé de soutenir cette action à hauteur de 5 000 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

- PRENDRE ACTE** de la demande de subvention présentée par l'association « Toutes nos voix » pour l'organisation du festival du même nom ;
- ACCORDER** une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2023 ;
- ADOPTER** la convention d'objectifs annuelle correspondante telle que présentée ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 34
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAI

Étaient absents (avec procuration) :

M. Fabrice CERBAI donne procuration à Mme Béatrice FICARRA.
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_020

OBJET : ZAC Sainte Agathe : actes préalables à un projet de
cession d'une aire de stationnement rue Descartes

La Ville de Florange maîtrise, sur son ban communal, un foncier situé section 5 numéro 1016 d'une superficie d'environ 1,2 hectares. Elle destine cette parcelle à une opération d'habitat.

Ce foncier est attenant à un parking dédié aux véhicules poids lourds au sein de la ZAC Sainte Agathe. Cette aire de stationnement est située en partie sur les parcelles cadastrées numéro 365 section 30 ainsi que numéro 975 section 5 sur le ban communal de Florange.

La cession de ce foncier faciliterait la mise en œuvre de l'opération d'habitat en permettant la réalisation de l'accès. La suppression du parking poids lourds permettrait de mettre en cohérence les équipements du secteur davantage orientés vers les activités artisanales et résidentielles. La Communauté d'agglomération du Val de Fensch étudiera la réalisation d'un autre parking de véhicule poids lourds au sein d'un secteur à l'identité plus industrielle.

Il est proposé d'engager une procédure de déclassement de cette aire de stationnement ainsi que le résiduel de foncier inhérent. L'objectif serait ensuite, de la céder au promoteur du projet d'habitat.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

DÉCIDER la désaffectation de l'aire de stationnement et le foncier résiduel appartenant en partie aux parcelles 365 section 30 et 975 section 5 situées sur le ban communal de Florange ;

APPROUVER le projet de déclassement de cette emprise et sa mise à enquête publique ;

AUTORISER le Président à constituer le dossier d'enquête publique pour permettre le déclassement du site en vue de son aliénation ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces et effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 34
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aïcha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAI

Étaient absents (avec procuration) :

M. Fabrice CERBAI donne procuration à Mme Béatrice FICARRA.
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_021

**OBJET : MOTION SUR LES MOBILITES : Plan gouvernemental
« Nouvelle Donne Ferroviaire » d'ici 2040**

Le 24 février dernier, Le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) a remis à Madame la Première Ministre un rapport intitulé « Investir plus et mieux dans les mobilités pour réussir leurs transitions ». Parmi l'ensemble des programmes repris dans ce document figurent à la fois l'A31bis mais aussi le développement du REME sur le Sillon Lorrain.

A cette occasion, le Gouvernement a annoncé un programme de 100 milliards d'Euros pour une « Nouvelle donne ferroviaire » d'ici à 2040.

Le Conseil de Communauté du Val de Fensch prend acte de ces annonces qui suivent le débat relatif au tronçon Nord de l'A31bis au cours duquel de nombreuses collectivités (dont les communes de Fameck et Florange) se sont positionnées pour un tracé desservant notre territoire, reliant A30 et A31 en tunnel profond.

Cette consultation publique a aussi mis en évidence l'absence de toute anticipation en matière d'infrastructure ferroviaire dans la vallée de la Fensch et sur le Pays Haut, ne laissant aux habitants aucune alternative à l'utilisation de leur voiture pour leurs déplacements professionnels et personnels, notamment vers et depuis le Grand-Duché de Luxembourg.

De ce fait, routes et autoroutes du secteur, concentrant tout le trafic, sont continuellement saturées. Si l'adaptation de l'infrastructure autoroutière est utile et nécessaire, les études menées durant cette concertation ont démontré qu'elle n'est pas suffisante pour assumer l'augmentation exponentielle du trafic sur notre territoire.

Depuis de nombreuses années, élus locaux et collectifs citoyens demandent que soit examinée la relance du trafic ferroviaire dans la vallée de la Fensch (ligne Thionville – Montmédy) et sur le Pays-Haut vers Esch-sur-Alzette depuis Fontoy. Les infrastructures existent en grande partie et demanderaient une restauration notamment pour le tronçon Fontoy – Esch-sur-Alzette.

De même, il est nécessaire de créer de nouvelles infrastructures ferroviaires pour le transport de marchandises dans le Sillon Mosellan. C'est une des pistes pour alléger le trafic sur la ligne actuelle Luxembourg – Metz et libérer ainsi des capacités à dédier aux voyageurs quotidiens. Cette perspective est également primordiale pour notre territoire qui reste à forte vocation industrielle et s'inscrit en parfaite complémentarité avec le développement du transport fluvial sur la Moselle, relancé par les installations d'entreprises sur le site d'E-login 4.

C'est pourquoi, le Conseil de Communauté du Val de Fensch :

- **Renouvelle son attachement à la relance du trafic ferroviaire depuis Thionville vers Esch-sur-Alzette via la vallée de la Fensch, avec une attention particulière au redéveloppement des gares sur ces lignes (Hayange, Nilvange...), et la ligne Fontoy – Esch sur Alzette ;**
- **Souligne la nécessité de nouvelles infrastructures dédiées au fret ferroviaire dans le Sillon Mosellan ;**
- **Demande aux pouvoirs publics en charge de ces questions (Etat-Région) d'entamer sans retard les études nécessaires ;**
- **Souhaite que ces problématiques soient évoquées aussi dans le cadre des discussions inter-gouvernementales entre France et Luxembourg ;**
- **Attend du prochain Contrat de Plan Etat Région les premières mesures concrètes allant dans ce sens.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré avec :

Pour : 37

Abstention : 5 :

Le Conseil de communauté décide de :

- DEMANDER** aux pouvoirs publics en charge de ces questions (Etat-Région) d'entamer sans retard les études nécessaires ;
- DEMANDER** à ce que ces problématiques soient évoquées aussi dans le cadre des discussions inter-gouvernementales entre France et Luxembourg ;
- DEMANDER** à ce que le prochain Contrat de Plan Etat Région propose les premières mesures concrètes allant dans ce sens.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le : 17/03/2023

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK